

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 049 DU 09 MARS 2021 PORTANT NOMINATION DES CONSEILLERS DES GOUVERNEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi Organique n° 1/ 04 du 19 février 2020 portant Modification de certaines Dispositions de la Loi n° 1/33 du 28 novembre 2014 portant Organisation de l'Administration Communale ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n° 100/117 du 14 décembre 2020 portant Organisation de l'Administration Provinciale ;

Vu le Décret n°100/031 du 08 février 2021 portant Nomination des Chefs de Cabinets et des Conseillers des Gouverneurs de Provinces ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller du Gouverneur de Bubanza chargé du Développement :

Monsieur David NDAYIZEYE, au lieu de Monsieur David NDAYISHIMIYE.

Article 2 : Est nommé Conseiller du Gouverneur de Gitega chargé du Développement :

Monsieur Serges SABUKUNZE, au lieu de Monsieur Serges NSABUWUKUNZE.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 09 mars 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Commissaire de Police Chef.